

ASSOCIATION CANTONALE GENEVOISE Des TIREURS VÉTÉRANS

RÈGLEMENT DU TIR ANNUEL DE L'ASTV (TA)

Ce concours est organisé chaque année par l'ACGTV et ne peut se tirer qu'une seule fois.

50 MÈTRES

Participants :

Tous les tireurs appartenant à l'ACGTV.

Discipline :

PI	Cibles	P-100
PSPC - PO		P-100 ou B-100

Programme :

Essai	Libres
Concours	10 cps, cp par cp sans limitation de temps.

Munitions :

PSPC - AL	Munition personnelle.
PO	Munition d'ordonnance 7.65 & 9 mm

Armes et positions :

PSPC - AL	A une main, bras franc.
PO	A une ou deux mains, bras franc.

Carte-prime :

AL	V 850 pts	SV 840 pts	VH 820 pts
PSPC	V 830 pts	SV 820 pts	VH 800 pts
PO	V 800 pts	SV 790 pts	VH 770 pts

Il sera délivré une carte-prime de CHF 10.-

Rameau d'argent

Au 8 % des tireurs vétérans – V

Rameau d'or

Aux vétérans d'honneur – VH dès 80 ans et 10 ans d'association.

Cet insigne n'est décerné qu'une seule fois.